BRESSUIRE	Extrait du Registre des délibérations du **Conseil d'Administration** Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	N° d'ordre **26023**

Séance du : 1er juillet 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet à 18h, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS,** à la suite de la convocation faite le 19 juin 2026.

MEMBRES PRÉSENTS					
Emmanuelle MENARD	☐	Jacky GRELLIER	☒	Jean-Luc GARREAU	☐
Pascale FERCHAUD	☒	Thierry LEBLAN FALZONE	☐	Pierre-Emmanuel GUILLOT	☒
Yannick CHARRIER	☐	Tanguy VRIGNAUD	☐	Véronique ETHIOUX	☒
Sandra CAILTON	☐	Etienne GOBIN	☒		☐
Florence PREAUD	☒	Nicole RENAUD	☒		☐
POUVOIRS					

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Emmanuel GUILLOT.

CHANTIER D'INSERTION

Convention d'intervention 2026-2028 du Projet Santé Mentale

Le collectif de Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) du Nord Deux-Sèvres (Airvaudais, Bressuirais et Thouarsais) accompagne une diversité de publics aux parcours souvent complexes, rencontrant différentes problématiques telles que la mobilité, l'accès aux droits, la gestion budgétaire, le logement ou encore la santé, dont certaines se cumulent.

Depuis plusieurs années, s'ajoutent aux freins précédemment identifiés une augmentation significative des besoins de soutien en matière de santé mentale, notamment depuis la crise sanitaire. Il est donc progressivement apparu nécessaire de pouvoir orienter les salariés accompagnés vers des professionnels de santé capables de proposer un temps d'écoute et d'évaluation adapté. Cette nécessité a été accentuée par l'arrêt de l'intervention de l'infirmière de l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité du centre hospitalier Nord Deux-Sèvres, conduisant le collectif à rechercher une solution pérenne.

Grâce à un travail partenarial étroit entre la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais, le collectif des SIAE et les services de l'État, une première réponse a pu être mise en place fin 2023 afin de mobiliser un financement pour la mise en œuvre d'une action expérimentale, créer un poste d'infirmière en santé mentale et recruter une première professionnelle afin d'assurer des permanences au sein des structures.

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20260701-DCA_2026_023-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 03 JUIL. 2026

Les résultats observés au cours de cette expérimentation ont confirmé l'intérêt du dispositif pour les structures et les salariés accompagnés. Ce travail a également permis d'engager, avec les partenaires institutionnels, une réflexion sur la consolidation et la pérennisation de cette action.

Dans ce cadre, le projet a été pérennisé jusqu'en 2028 et renforcé par le recrutement d'une seconde infirmière en santé mentale, venant compléter l'offre de service proposée aux structures de l'insertion par l'activité économique du Nord Deux-Sèvres.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :
- **D'AUTORISER** la vice-présidente à signer la convention d'intervention 2026-2028 du Projet Santé Mentale ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.

La Vice-Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
BP 80
79302
BRESSUIRE
CEDEX

La vice-présidente,

Pascale FERCHAUD

Le secrétaire de séance,

Pierre-Emmanuel GUILLOT

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20260701-DCA_2026_023-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 03 JUIL. 2026